



POINT COMMUNE

N° 4 > Mars 2003

Etat civil vaudois > Perspectives

Vaud2003.ch > Un Bicentenaire haut en couleur

Prêts financiers aux communes > Rating



1803, les communes > avant > après > maintenant

L'origine des communes est encore obscure et controversée. Il semble cependant que c'est chez les peuplades germaniques, qui occupaient nos contrées au Ve siècle, que nous trouvons le germe des premières communautés. En effet, la propriété collective des terres a précédé partout la propriété individuelle. Les habitants usent en commun des terres dont on trouve toujours assez. Puis, des groupes d'habitations se forment autour d'un centre commun: demeure d'un chef, église, couvent, moulin, etc. Les biens communs diminuent. La copropriété se transforme en droits de jouissance sur les propriétés particulières. Cette situation impose l'existence de fonctionnaires chargés d'appliquer les règles posées pour la participation à l'association. Au XIIe siècle apparaît la formation de bourgeoisies urbaines qui reçoivent de nombreux privilèges et donnent une impulsion nouvelle au mouvement communal. Les villes obtiennent l'indépendance judiciaire et les intérêts économiques ne sont pas négligés. On accorde aux villages des reconnaissances de coutumes. Jusqu'à la Réformation, le soin des pauvres avait été confié à l'église. Mais les biens des couvents sont absorbés par l'Etat. Dès lors, la commune est obligée d'assister ses ressortissants indigents, de pourvoir à l'instruction des enfants. La commune devient l'un des instruments de l'Etat, un véritable organe de gouvernement et d'administration générale.

La République helvétique de 1798 crée un Etat unitaire et centralisateur. Dans chaque commune, tous les citoyens actifs habitant le territoire forment une assemblée qui vote les contributions générales et nomme une municipalité de 3 à 11 membres. Mais on reconnaît aux bourgeois le droit de copropriété des biens communaux et des biens affectés aux pauvres. L'assemblée des bourgeois examine les comptes annuels, vote les impositions, les emprunts, les constructions nouvelles, les répartitions des bénéfices. On a ainsi deux pouvoirs parallèles: l'un basé sur un principe démocratique, jouant un rôle politique mais sans ressources pécuniaires; l'autre ayant un passé historique purement économique et possédant des revenus. Des frottements pénibles seraient évidemment survenus entre ces deux pouvoirs si le système unitaire avait duré. Sous le régime de l'acte de médiation, on ne fait plus de différence entre la commune d'habitants et la bourgeoisie. L'acte de médiation pose les bases de l'organisation communale moderne.

Aujourd'hui, la majorité des cantons suisses a un système communal complexe: la commune politique, la commune bourgeoise, voire la commune scolaire, ecclésiastique et même d'assistance. Dans le canton de Vaud, comme à Neuchâtel et Genève, il n'existe qu'une seule commune, la commune politique. Ses organes sont le Conseil (communal ou général) et la Municipalité. Les préoccupations de cette dernière sont intimement liées aux attentes des citoyens, par exemple:

- aménagement du territoire > habitat et places de travail
- finances communales > fiscalité
- politique sociale, culturelle et des sports > qualité de la vie
- limiter l'interventionnisme de l'Etat dans les domaines de politique locale > respect de l'autonomie communale.

A l'avenir, les communes seront sans doute moins nombreuses et collaboreront encore plus sur un plan régional. Elles continueront cependant à jouer un rôle primordial pour apporter une réponse aux problèmes locaux. Pour ce faire, elles doivent rester unies, accepter leurs différences et faire preuve de solidarité. Pendant quelques petites années, elles ont été toutes réunies au sein de l'UCV. Ce n'est malheureusement (et momentanément j'espère) plus le cas. Toutefois, je reste persuadé que ce n'est que tous ensemble que nous serons efficaces pour le bien des communes, de leurs habitants et du canton.



Sources d'information :

- Encyclopédie du Pays de Vaud, les Institutions ou le Pouvoir chez les Vaudois
- Dictionnaire Historique, Géographique et Statistique du Canton de Vaud, Eugène Mottaz

Edito > Pierre Grandjean
Syndic de Senarclens et Président de l'UCV

Sommaire

N° 4 > Mars 2003

4 Prêts financiers
aux communes > Rating

6 Point de contact >
Jean-Claude Serex syndic
de Maraçon-La Rogivue

8 Etat civil vaudois >
Perspectives

11 Vitrier >
un métier à part entière

12 Vaud2003.ch >
Bicentenaire

15 Bicentenaire >
A travers tout le canton

17 Point Flash > AVSM
Des renseignements
dans 6 régions

18 Point de départ >
La nouvelle loi
sur l'information

21 Point Bibliographie

21 Membres du Comité
de l'AVPACAS

22 Memento et cours

Impressum

Administration et rédaction
Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 728 63 13 > Fax 021 728 63 47 > e-mail: ucv@ucv.vd.ch > www.ucv.ch
Impression et régie des annonces
Imprimerie Vaudoise S.A., Av. Ruchonnet 15, 1001 Lausanne > Tél 021 317 51 95 > Fax 021 311 61 05
Graphisme Agence Grand Large SA, Lausanne

Pourquoi > un rating?

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la perception des communes qu'ont les instituts financiers s'est sensiblement modifiée ces dernières années.

Il fut un temps, pas si éloigné, où prêter à une commune était considéré comme un placement particulièrement sûr et sans risques.

Malheureusement, cette quiétude a été ébranlée depuis les difficultés rencontrées par les communes de Loèche-les-Bains et de Chavannes-près-Renens entre autres. Tout le monde a compris qu'une commune pouvait aussi se trouver en difficulté et que, par conséquent, elle représente un risque!

Reste à définir lequel et c'est bien là le rôle du rating.

Le processus qui permet d'attribuer un rating nécessite un certain engagement de la part de la commune. Cet engagement doit permettre ensuite d'identifier les points forts et les points faibles de la commune afin d'être constructif et de permettre à la Municipalité de prendre les mesures de correction adéquates. L'attribution d'une note sèche n'est de loin pas suffisante.

La note du rating ne peut être attribuée qu'après une analyse approfondie de tous les éléments qui influencent la vie de la commune.

Cette analyse ne doit pas uniquement prendre en compte la situation financière de la commune (en général le boursier et le municipal des finances sont capables de le faire) mais elle doit également analyser d'autres éléments, comme par exemple:

- la gestion financière
- le plan des investissements
- la gestion des infrastructures
- le niveau d'équipement
- les ressources humaines
- le lieu d'implantation
- le potentiel de développement, etc.

elle doit également identifier les risques liés:

- aux rendements
- aux tâches privatisées
- aux cautions, etc.

Les critères choisis, et l'importance qu'on leur donne, sont également très importants. En effet, il ne sert à rien de se baser uniquement sur le passé, nous ne pouvons plus le changer, mais bien sur l'avenir; cet élément doit être privilégié, d'où la difficulté de l'analyse.

On voit donc bien que l'établissement d'un rating est plus compliqué que ce que l'on peut penser a priori.

BALE II

Les nouvelles exigences liées à l'application de BALE II vont sensiblement influencer les taux d'intérêts pratiqués aux communes.

On voit dans le tableau en page 5 que les instituts financiers ajoutent, en plus du taux d'intérêts de base, des coûts administratifs et de leur marge de profit, deux nouvelles couches qui sont:

- 1 le coût du risque
- 2 le coût de l'immobilisation des fonds propres





RATING

Mot anglais vient de *to rate*, évaluer).
Exprime en terme bancaire une idée de notation.

En sport, c'est le nombre exprimé en dimensions linéaires (mètres ou pieds), représentatif des qualités d'un voilier et destiné au calcul de son handicap.

Texte > Claude Recordon
Photos > Grand Large SA

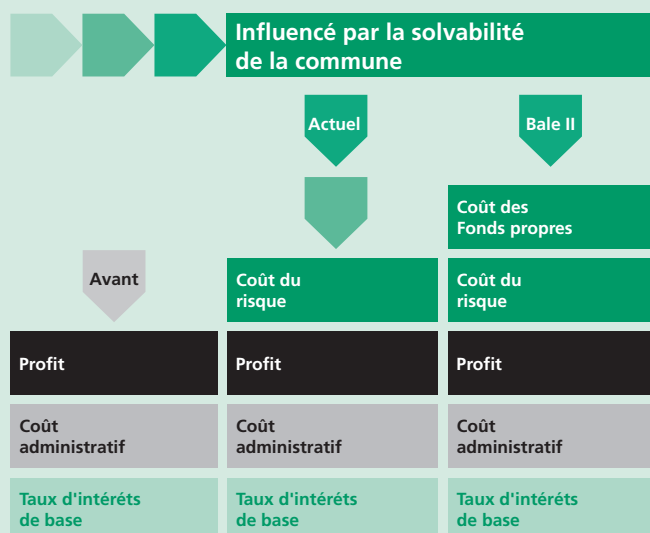
Ces deux dernières couches sont directement liées à la solvabilité de la commune, d'où l'intérêt d'être en possession d'un bon rating.

En fonction de votre rating, le risque vous coûtera jusqu'à 1.5% de majoration et les fonds propres jusqu'à 2%. Concrètement, une commune avec un rating très défavorable pourrait se voir taxer d'un agio pouvant aller jusqu'à 3.5%.

Mais il y a pire, cette même commune pourrait ne plus avoir accès aux crédits! N'a-t-on pas déjà vécu ceci il y a quelques mois?

Vous comprendrez donc aisément l'intérêt d'être en possession d'un rating établi par une agence de rating spécialisée, indépendante et neutre. Cette indépendance et cette neutralité vous permettront de faire jeu égal avec votre banquier lors des négociations d'emprunt. Par les temps qui courent, ce n'est peut-être pas inutile.

Calculation des taux d'intérêts



Jean-Claude Serex > Syndic de Maraçon - La Rogivue

Nous vivons une période économique particulièrement difficile, tant pour les PME que pour les multinationales. Les restructurations en tout genre et spécialement les villes et communes de notre canton. La fusion entre une ou plusieurs communes, représente la solution la plus efficace pour réduire les coûts en personnel et en équipements. Dans un passé lointain, Montreux a fait office de précurseur en la matière; plus proche de nous, les communes de Villars-Lussey et Lussey ont donné naissance à Lussey-Villars ou encore en 2002, le mariage de Cudrefin avec Champmartin.

Ce souci d'optimisation de leurs ressources ne concerne pas uniquement les sociétés commerciales, mais également les institutions en tout genre et spécialement les villes et communes de notre canton. La fusion entre une ou plusieurs communes, représente la solution la plus efficace pour réduire les coûts en personnel et en équipements. Dans un passé lointain, Montreux a fait office de précurseur en la matière; plus proche de nous, les communes de Villars-Lussey et Lussey ont donné naissance à Lussey-Villars ou encore en 2002, le mariage de Cudrefin avec Champmartin.

Afin d'en apprendre un peu plus sur le sujet, nous avons rencontré le syndic de Maraçon-La Rogivue, la petite dernière des communes vaudoises née d'une fusion.

● Point Commun(e): Monsieur Serex, vous avez été l'une des chevilles ouvrières de cette fusion; pouvez-vous nous parler un peu de vous.

– Jean-Claude Serex: Je suis originaire de Maraçon, j'y suis né dans une famille paysanne en 1957. J'ai étudié à l'Ecole normale de Lausanne où j'ai obtenu mon diplôme d'instituteur, puis j'ai continué mes études à Dorigny jusqu'au brevet Fédéral de Sport qui me donnait le titre de maître d'éducation physique. Actuellement, je poursuis ma formation afin d'obtenir un brevet de spécialiste en travaux manuels. J'ai enseigné pendant 6 ans à Lausanne et cela fait maintenant 17 ans que je suis maître de sport et de travaux manuels au Collège d'Oron.

● Pourquoi n'avez-vous pas repris le domaine familial?

– A cette époque, les difficultés de l'agriculture étaient déjà très importantes; de plus, notre exploitation avait une taille trop petite, mais les principales raisons, en fait, ont été mon intérêt pour l'enseignement et une totale absence de fibre agricole.

● Quel a été votre parcours politique et de quel parti êtes-vous?

– A ma majorité, je suis entré au Conseil général de Maraçon, puis à l'exécutif en 1984. Après avoir occupé différents dicastères, j'ai accédé à la syndication en 2000. Cela fait donc bientôt 20 ans que je participe activement aux destinées de ma commune. Je suis membre du Parti Radical Démocratique, mais à Maraçon il n'y a pas de liste de parti, c'est une liste unique... Quant au village, il se situe plutôt à gauche.

● Avez-vous encore d'autres mandats politiques?

– Je suis président du comité directeur de l'Association de la Région d'Oron (ARO). Celle-ci regroupe les 22 communes du district. Cette association a pour mission de développer les secteurs économique, touristique, sportif et culturel de la région. Nous avons voté tout récemment un fonds d'aide à la petite enfance. Nous avons également créé un Fonds Economique Régional (FER) pour soutenir les petites entreprises, financé par les 12 communes. Pour les projets plus importants (à partir de 100'000 francs), nous sommes mandatés par l'Etat pour distribuer les fonds LDR (Loi sur le Développement des Régions); ces fonds quant à eux sont financés par le Canton et la Confédération. Dans ce cadre, nous avons obtenu un premier crédit d'étude pour la construction d'une piscine couverte à Oron.

● Avez-vous des ambitions cantonale voire nationale?

– Oui, j'aimerais beaucoup accéder un jour au Grand Conseil afin de pouvoir défendre les intérêts de ma région.

● Parlez-nous maintenant de votre commune.

– Maraçon est un village de 343 habitants (avant la fusion); il se trouve en zone intermédiaire et c'est une région de bétail. Bien que l'exode rural ne l'ait pas épargné (il ne restait plus que 160 habitants en 1960), les gens ont redécouvert la qualité de vie de la région et ils sont revenus y vivre.

Nous comptons parmi nos villageois un Conseiller d'Etat, Philippe Bieler pour ne pas le citer, et quand je vous dirai que nous avons hébergé dans les années 70 un autre «Vert» célèbre, le Neuchâtelois Fernand Cuhe, vous serez convaincu que notre petit coin de pays est parfaitement sain et écologique. En revanche, nous avons perdu tous nos commerces, le café, la poste, l'épicerie, la Caisse Raiffeisen...

Pendant plusieurs années la distribution postale a été assurée par notre employé communal et nous avons également créé une Administration communale.

Notre village possède une église, un collège (classes de 1ère à 4e) ainsi qu'une salle villageoise construite il y a 5 ans.

● Et la fusion avec La Rogivue?

– La Rogivue est une petite commune de 70 âmes, se situant à la frontière de Maraçon et du canton de Fribourg. Vous savez que les charges administratives et autres paperasseries sont équivalentes à une grande commune; en revanche, les moyens sont





proportionnels à sa taille. Le syndic de La Rogivue désirant prendre sa retraite après 20 ans de bons et loyaux services, les autres municipaux ayant également décidé de renoncer, il n'y avait plus de candidat pour reprendre les rênes de la commune. Une commune avec peu de ressources, très pauvre, qui a même détenu un record peu enviable, celui du taux d'imposition le plus élevé du canton (1.60)! La Rogivue s'est donc approchée de nous et nous sommes entrés en matière sur une fusion entre nos deux communes. Après de nombreuses séances d'information aux habitants, de discussions puis d'un accord, les deux Conseils ont été soumis à un vote de principe qui fut accepté à l'unanimité. Une commission de fusion fut créée et travailla conjointement avec la municipalité. A partir de ce moment-là, les choses furent prises en main par le service juridique de l'Etat et

en particulier par Madame Danièle Bolli qui a établi une procédure juridique et une check-list de tout ce qu'il fallait faire pour entériner la fusion. Maintenant tout le monde est satisfait: la nouvelle commune est plus grande, les habitants de La Rogivue paient moins d'impôts et les tâches administratives sont très nettement diminuées.

● **Vous êtes donc un syndic particulièrement heureux?**

– Absolument, mais rassurez-vous, je ne passe que 8 à 10 heures par semaine pour ma commune; à côté de l'enseignement et de la chose publique, j'ai d'autres activités: je pratique la gymnastique, le ski alpin et je joue de l'orgue, du synthétiseur, de la guitare, j'enseigne le clavier, j'anime aussi des soirées, des mariages, des karaoké... enfin je passe beaucoup de temps avec ma famille et mes quatre enfants.

● **J'espère qu'à côté de toutes ces activités vous trouvez un peu de temps pour vous reposer?**

– En effet, je pars demain pour deux semaines à La Lécherette, tous frais payés... j'ai oublié de vous dire que je suis aussi major à l'armée!



Au premier plan l'école, puis la salle villageoise et, tout au fond, l'église de Maracon.

POINT FLASH



Etat civil vaudois > Perspectives

La restructuration de l'état civil vaudois entre dans une phase finale de décision. Comme vous le savez déjà certainement, la Confédération a décidé, par une révision appropriée du Code civil, d'informatiser la tenue des registres de l'état civil, de créer un nouveau registre de la personne qui succédera à celui des familles et d'accroître le professionnalisme de la fonction d'officier de l'état civil. Ce projet, dénommé Infostar (pour INfomatisiertes STAndesRegister), sera mis en œuvre en juin 2004.

Infostar est une lourde tâche, qui implique de profonds changements. Les méthodes de travail vont changer (ah, l'informatique!), l'actuel système de milice cédera le pas à un état civil professionnalisé (chacun travaillera à 40% au moins) et, conséquence de ce qui précède, le nombre des offices sera fortement réduit. Cela n'ira pas sans mal. Il s'agit en effet de réussir un projet de grande envergure, avec ses aspects politiques, juridiques, administratifs, logistiques et plus particulièrement informatiques. Surtout, Infostar implique un changement très profond pour les officiers de l'état civil eux-mêmes.

C'est un projet moderne et intelligent (l'informatisation des registres permettra de supprimer d'innombrables inscriptions à la main). Il privilégie la qualité des prestations et renforcera à terme le service de

proximité (les informations utiles à l'utilisateur seront accessibles où qu'il se trouve). Enfin, Infostar est l'occasion d'une véritable modernisation des infrastructures de l'état civil. A ce titre, le projet s'inscrit dans la lignée des grandes réformes, tout particulièrement la nouvelle organisation de la justice de paix.

Il appartiendra au Conseil d'Etat – et, pour lui, au chef du DIRE – de veiller à la cohérence des décisions en regard du découpage territorial et de la nouvelle Constitution. Le succès de la démarche repose toutefois essentiellement sur les acteurs du terrain que sont les officiers de l'état civil et les personnes qui font partie de la structure de projet.

Les officiers de l'état civil sont à la fois au cœur et le moteur du changement. Celui-ci requiert d'eux disponibilité et capacité à se remettre en cause. La perspective d'avoir à renoncer à un mode de travail et à une organisation remontant plus loin que la mémoire humaine peut certes être vécue comme une perte. Mais Infostar fournit la belle opportunité d'apprendre et de construire, dans l'esprit du service de l'Etat et du citoyen.

Les acteurs du projet

Le Chef de département est le véritable décideur du projet qui, sur la base des propositions du comité de pilotage, choisit les

options de conception et de réalisation des différentes étapes.

Le comité de pilotage, constitué des représentants des différentes parties prenantes du projet, oriente le décideur sur les avantages et les inconvénients des options présentées et permet au chef de projet de conduire les groupes de travail dans le cadre des objectifs définis par le décideur.

Les groupes de travail sont formés de professionnels des métiers concernés par le projet. Ce sont les véritables constructeurs du système qui sera mis en place et utilisé.

Base de données centralisée (Infostar)

Aujourd'hui, les offices de l'état civil tiennent les registres des naissances, des mariages, des décès et des reconnaissances d'enfant avec des moyens conventionnels que sont les écrits manuscrits ou, assez rarement, des systèmes informatiques. Ils s'occupent par ailleurs du registre des familles, qui comprend la transcription de ces événements au lieu d'origine des citoyens suisses. Il est prévu qu'à partir de 2004, on introduira, sous l'appellation «Infostar», une solution informatique qui permettra de stocker et de tenir les registres pour toute la Suisse. Selon le concept envisagé, la Confédération exploitera pour les cantons et les offices de l'état civil une banque de données centrale.



La ressaisie

La ressaisie telle qu'elle est définie est l'insertion des informations contenues actuellement dans les registres, feuillets ou dossiers dans la nouvelle application fédérale Infostar.

A ce jour, il est supposé que la ressaisie concernera toutes les inscriptions survenues après 1988.

L'enjeu de cette énorme opération est primordial dans la mesure où, plus vite la base de données centralisée sera alimentée, plus facile et rapide sera l'exploitation de ces informations pour les professionnels de l'état civil dans la Suisse entière.

Chaque office sera ainsi dirigé par un responsable d'office et comprendra autant d'officiers de l'état civil que sa taille l'exigera. Outre les tâches liées à sa charge d'officier de l'état civil proprement dite, le responsable d'office devra également assumer des tâches managériales. Une fonction de collaborateur de l'état civil a également été envisagée pour assumer certaines autres tâches, d'accueil notamment.

Infostar, c'est quoi ?

Le droit de l'état civil suisse est dicté par la Confédération, l'organisation et l'exécution étant la tâche des cantons. Deux innovations majeures (modification des registres, soit du mode d'enregistrement

des personnes et des faits les concernant: informatisation) s'apprêtent à bouleverser l'organisation et le fonctionnement de l'état civil. Il s'agit du projet connu sous le nom d'Infostar, dont les implications pour le canton de Vaud seront nombreuses et lourdes.

L'état civil suisse travaille actuellement avec des registres dans lesquels les inscriptions sont introduites manuellement. Il est organisé en 2000 arrondissements. A bref délai, il passera simultanément à un nouveau système de registres et sera informatisé. La Confédération impose les normes et la solution informatique. Il appartient aux cantons de mettre cela en place.

Ce projet très novateur, dénommé Infostar, est en voie d'élaboration. Il prévoit l'abrogation du traditionnel registre des familles et des registres spéciaux qui seront remplacés par un unique registre des personnes. Les données seront enregistrées dans une banque de données centrale. Les personnes seront prises en considération non plus par famille, dans le registre du même nom, ou par événement, dans des registres spéciaux, mais par individu. Ce registre des personnes sera tenu à jour au fur et à mesure des événements concernant les personnes inscrites. Il sera entièrement informatisé.

Simultanément à cette réorganisation fondamentale de la manière d'enregistrer les faits de l'état civil concernant la popu-

lation et à l'informatisation du (nouveau) registre des personnes, la Confédération a posé de nouvelles exigences concernant les officiers de l'état civil. Ces derniers devront être clairement des professionnels, avec une formation adéquate. Dans la vision de cette professionnalisation, l'Association suisse des officiers de l'état civil a proposé la mise sur pied d'une formation unifiée avec à la clé un examen professionnel et la délivrance d'un diplôme reconnu par la Confédération.

Pour notre canton, Infostar implique donc, outre la mise en œuvre de l'informatisation et simultanément à celle-ci, la nécessité d'opérer la restructuration des arrondissements de l'état civil, qui sont actuellement au nombre de 59, avec bien souvent des taux d'occupation sensiblement inférieurs à la limite des 40%.

Avec la restructuration, notre canton devrait compter une quinzaine d'arrondissements. A ce jour, la décision finale n'a pas été prise par le Conseil d'Etat et d'ici au mois de mai un EMPL et EMPD devraient être à disposition du Grand Conseil.

Ces grands changements ne bouleverseront en rien la célébration des mariages, qui auront toujours lieu physiquement et non virtuellement, dans une salle des mariages avec un officier infostarisé mais bien présent.

Les deux critères principaux à retenir de cette future application informatique sont:

1

Tenue des registres des personnes et des événements

Le système permettra la tenue des registres des personnes et des événements. Tous les documents établis aujourd'hui à partir des registres (communications, extraits, certificats) pourront être imprimés dans la mesure où ils ne seront pas devenus superflus. La communication sur papier ne devrait plus être nécessaire entre les différents offices de l'état civil.

2

Interface utilisateur

Le système est équipé d'une interface utilisateur moderne et facile d'utilisation. Le personnel de l'état civil qualifié et ayant un minimum d'expérience en tant qu'utilisateur de systèmes informatiques devra pouvoir utiliser seul l'application au bout d'une journée de formation.



Vitrier > un métier à part entière

Le métier de vitrier est reconnu par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT, anciennement OFIAMT) et le programme d'enseignement professionnel est entré en vigueur le 1er août 1981.

Ce métier ne cesse d'évoluer et l'on rencontre de plus en plus des vitrages sophistiqués dans la construction. Les entreprises font des efforts louables pour former des apprentis et se tenir au courant des nouvelles technologies en constante mutation.

Malheureusement, leurs efforts sont mal récompensés car, très souvent, les soumissions de vitrerie ne sont pas séparées et les entreprises de la branche doivent travailler en sous-traitance.

Cela est d'autant plus regrettable qu'il existe, dans le catalogue des articles normalisés (CAN), des codes de frais de construction (CFC) propres à la vitrerie.

Après plusieurs discussions avec le Chef du Service cantonal des bâtiments, on constate une amélioration dans les mises en soumissions faites par l'Etat de Vaud, mais les communes ne suivent pas ou peu ce mouvement.

C'est lors de la pose que des conflits naissent, car les informations données par l'entreprise adjudicataire sont souvent lacunaires, voire erronées et conduisent les entreprises de vitrerie à «jongler» lors de la pose des verres, voire à «tricher» car les largeurs des feuillures ne sont pas respectées.

Ainsi, le gain de temps que pensait réaliser le maître de l'œuvre en ne discutant qu'avec un seul interlocuteur, par souci d'économie, se transforme parfois en cauchemar. En cas de problème, il est alors obligé de recourir à un expert et de convoquer aussi bien l'entreprise adjudicataire que l'entreprise sous-traitante et même le fabricant pour tenter de trouver une solution. Une perte de temps et d'argent qui pourrait être évitée si les soumissions étaient séparées, à l'instar de ce qui se pratique dans le canton de Genève pour toutes les soumissions publiques.

Pour le moins, il serait souhaitable d'exiger, de l'entreprise qui exécute le travail, une attestation de conformité. Il en va de l'intérêt de tout le monde.

Texte > Fédération Vaudoise des Entrepreneurs
Groupe vaudois des entreprises de l'industrie du verre
Photos > Sébastien Vigne
prises chez Ch. Bonzon vitrier à Yverdon-les-Bains

Pour une pose correcte de verre et si vous ne voulez pas d'ennui, adressez-vous à une entreprise technivrière.

vaud2003.ch > *Un Bicentenaire haut en couleur*



sortir de plus de 250 ans d'assujettissement.

Plus de 340 oriflammes

En 1803, les Vaudois fondent leur identité en affirmant, face à Berne et face à

la France, leur volonté d'être libres dans un canton souverain. Ce tournant historique sera évoqué en cette année du Bicentenaire, dès le premier jour du printemps, par de grandes oriflammes qui fleuriront nombreuses aux façades des hôtels de ville. D'une esthétique surprenante et légèrement décalée, elles illustreront le contexte historique dans le prolongement duquel s'inscrivent les événements que nous commémorons. Les Bernois – représentés par l'ours du Palais de Rumine que nous connaissons tous – et la France – avec le Bonaparte de David qui franchissait les Alpes au Grand Saint-Bernard: deux images éloquentes, deux symboles forts remettant le sujet «au milieu du village»!

Nul doute que ces oriflammes drôles et... impertinentes susciteront le débat au cœur de chaque ville et de chaque village. Un débat qui s'est déjà engagé, il y a plusieurs mois, lors des démarches entreprises avec les communes. Réactions et interprétations diverses ont permis aux organisateurs de vaud2003.ch d'expliquer, de raconter, de dialoguer. Et, finalement, de convaincre plus de 340 communes qui hisseront l'oriflamme sur la façade de l'hôtel de ville, du printemps à l'automne.

Un programme riche et populaire

Sous l'intitulé vaud2003.ch se déroule, tout au long de l'année, un programme s'adressant à une grande variété de

publics et impliquant de nombreuses personnes, sociétés, associations et collectivités. Le Bicentenaire sera célébré de manière festive et populaire, aux quatre coins du canton.

L'un des points forts du programme sera bien sûr la journée officielle et doublement symbolique du 14 Avril: en effet, elle constituera non seulement la commémoration de la première séance du Grand Conseil vaudois, mais également l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution cantonale. Les cérémonies officielles se dérouleront en présence des autorités cantonales et fédérales à la Cathédrale de Lausanne.

200 ans d'images vaudoises

La journée officielle sera également marquée par la première du Spectacle du Bicentenaire – une création d'Antoine Jacoud, Denis Maillefer, Grégoire Mayor et Julien Sulser. Il s'agit d'une œuvre originale, mêlant une réalisation cinématographique à une mise en scène théâtrale, conçue spécialement pour être jouée dans la Cathédrale de Lausanne et l'Abbatiale de Payerne, l'architecture majestueuse de ces bâtiments faisant partie intégrante du spectacle.

Spectacle du Bicentenaire

Les 14 et 15 avril à la Cathédrale de Lausanne, les 3 et 4 mai à l'Abbatiale de Payerne (billetterie: TicketCorner).



1803

2003

Une volonté de décentraliser

En février 2002, la Fondation du Bicentenaire lançait un appel à toutes et à tous pour que des projets soient proposés à vaud2003.ch. Cette démarche visait à assurer que des milieux d'origines et de sensibilités diverses participent à la commémoration, en conservant une grande liberté artistique et créatrice et en jouissant d'un soutien fort.

L'appel a été largement entendu, puisque pas moins de 124 dossiers ont été déposés! Après un examen approfondi, 20 projets ont été choisis et sont soutenus financièrement, dans leur totalité ou en partie, pour être réalisés à l'occasion du Bicentenaire. Des initiatives originales et de qualité qui viennent ainsi enrichir vaud2003.ch pour constituer un programme diversifié, géographiquement équilibré et susceptible de toucher une grande variété de publics. Ces projets sont de natures très variées – expositions, spectacles, fêtes, marches populaires, colloque, ateliers... – et prendront vie dans tout le canton, de mars à novembre 2003.

Demandez le programme

Le tous ménages distribué le 5 mars recense toutes les manifestations organisées dans le cadre du Bicentenaire. Le site www.vaud2003.ch est également riche en informations, régulièrement mises à jour.



v a u d 2 0 0 3 . c h



Bicentenaire > A travers tout le canton

Fil rouge entre le Bicentenaire et la vie quotidienne du canton, le Messenger choisira également l'arrivée du printemps pour démarrer son périple. Sous cet intitulé mystérieux se cache une caravane itinérante qui se déplacera dans chaque district vaudois, à la rencontre de la population – en particulier des enfants. Elle s'intégrera à des fêtes et manifestations locales existantes, aux cérémonies et aux événements de vaud2003.ch.

D'un aspect étonnant et très ludique, le Messenger véhicule l'esprit de vaud2003.ch. D'une étape à l'autre, il apportera des informations historiques, fera connaître le programme des festivités et récoltera les rêves des enfants, à travers un grand jeu concours.



La tournée du Messenger		7 juin	Migros de Crissier
22 mars	Brandons de Moudon	14 juin	Marché du Jorat, Mézières
5 avril	Comptoir du Nord Vaudois, Yverdon-les-Bains	21 juin	Les «Singeries», Lutry
12 avril	Marché, puis Musée Militaire Vaudois, Morges	28 juin	Fêtes de Rolle
14 avril	Place de la Riponne, Lausanne - Journée officielle du Bicentenaire)	5 juillet	Fête des fifres et tambours, Cossonay
26 avril	20 Kilomètres de Lausanne	10 juillet	Marché d'Echallens – Journée des Enfants
3 mai	Abbatiale de Payerne	12 juillet	Place de la Riponne, Lausanne – Fêtes de la Cité
4 mai	Comptoir d'Aigle	26 juillet	«Planètes enfants» à Avenches
10 mai	Place de l'Europe, Lausanne	9 août	Marché villageois à Rougemont
11 mai	Signal de Bougy – Fête des Mères	17 août	Le «Tirage» à Payerne
17 mai	Foire du Sentier	23 août	Festival des artistes de rue, Vevey
24 mai	Marché aux saveurs et aux senteurs, Orbe	24 août	Grandson 1803: une fête au Château
31 mai	Fête cantonale des musiques vaudoises, Gland	19-28 sept.	Fin de la tournée du Messenger au Comptoir Suisse.

Large implication des jeunes

Les enfants sont au cœur de la commémoration, de la campagne de communication au Messenger, fil rouge du Bicentenaire.

Les écoles seront par ailleurs largement impliquées dans le cadre de vaud2003.ch. En effet, la période historique célébrée a soulevé des questions riches d'enseignements pour l'avenir démocratique. Le Département de la formation et de la jeunesse et la Fondation du Bicentenaire collaborent activement à la mise en place d'un programme de formation citoyenne. Ils coordonnent notamment la mise sur pied d'une journée citoyenne dans l'ensemble du canton: le 11 avril, les classes de 8e et 9e années rencontreront des députés et des anciens constituants, sur le thème de la Médiation et de la nouvelle Constitution



vaud2003.ch



J'ai besoin d'un renseignement. Qui est susceptible de m'aider?

Le rôle du secrétaire municipal s'est modifié durant ces dernières années cela en regard des nombreuses modifications qui sont intervenues dans tous les domaines (EtaCom, Votelec, Police des constructions, naturalisations, patentes, etc.).

Le Comité est conscient du problème rencontré par ses membres et en particulier pour les secrétaires qui n'occupent pas un poste à plein temps.

Demander un renseignement n'est, de fait, pas difficile. Mais obtenir la bonne personne et au bon moment peut représenter un exercice périlleux et une perte de temps importante.

Au vu des nombreuses réactions enregistrées ces derniers mois, le Comité AVSM a souhaité mettre en place des « bornes d'informations ». Pour cela il s'est appliqué à diviser le canton en 6 régions. Dans chacune d'elles, un membre du Comité a accepté de mettre son temps et son savoir à disposition de ses collègues.

Alors, n'hésitez pas à contacter le répondant de votre région pour obtenir un conseil, un renseignement, etc.

Texte >
Christian Monod



Nord Vaudois
Cruchet Claire-Lise
Commune > Pomy
Tél. 024 425 25 35
adm.pomy@bluewin.ch



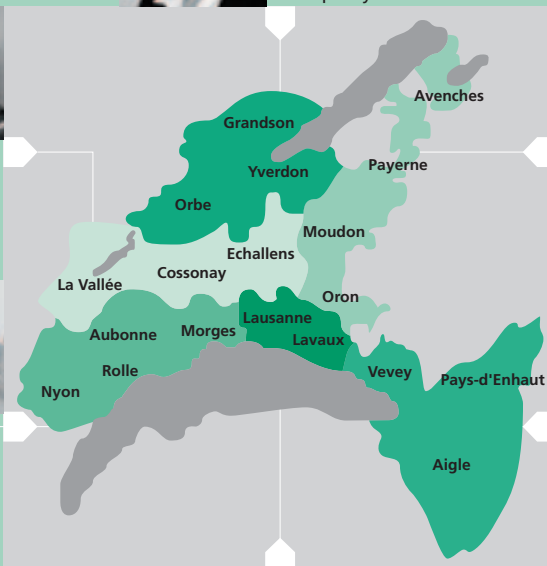
Gros de Vaud
Monnier Sylvie
Commune > Penthelaz
Tél. 021 862 12 75
sylvie.monnier@penthelaz.ch



La Côte
Parmelin Christiane
Commune > Le Vaud
Tél. 022 366 25 62
greffe@levaud.ch
+
Monod Christian
Commune > Buchillon
Tél. 021 807 34 50
christian.monod@buchillon.ch



Lausanne
Malherbe Gladys
Commune > Prilly
Tél. 021 622 72 11
gma@prilly.ch



La Broye
Nicod Jean-Marc
Commune > Granges-près-Marnand
Tél. 026 668 10 38
office.cgm@praznet.ch



Riviera - Chablais
Richard Christian
Commune > Yverne
Tél. 024 466 25 23
commune@yverne.ch



- la demande doit contenir des indications suffisantes pour permettre l'identification du document recherché
- l'autorité a la possibilité de percevoir un émolument lorsque la demande nécessite un travail important, lorsqu'il s'agit de demandes répétitives ou lorsque des copies de document sont demandées.



WWW.CH.CH



Séance d'information à la population

Les autorités ont l'obligation de produire les renseignements demandés le plus rapidement possible, mais au maximum dans un délai de 15 jours. Exceptionnellement, ce délai peut être prolongé, mais le demandeur doit en être informé et en connaître les raisons.

Les autorités sont donc soumises aux obligations suivantes:

- devoir d'information
- accessibilité des documents
- diligence dans la transmission des informations demandées
- désignation du ou des responsables de l'information au sein de l'autorité ou de l'administration, définition de ses (leurs) compétences et des procédures en la matière.

Enfin l'article 26 de la loi précise que «les autorités communales (= la Municipalité et le bureau du Conseil) statuent sur les demandes concernant leurs activités. Elles rendent une décision susceptible de recours au Tribunal administratif dans les vingt jours à compter de sa notification».

Le règlement d'application de cette loi est en cours d'élaboration. Compte tenu de la grande diversité des communes et de leurs administrations respectives, des recommandations seront édictées à leur intention. Un groupe de travail a été mis sur pied par la chancellerie à cet effet, auquel collaborent les secrétaires municipaux de Buchillon, Morges et Ville-neuve, ainsi que la secrétaire générale de l'UCV. Dès que ces documents seront achevés, ils seront présentés aux responsables des diverses instances concernées.

En attendant, le présent article a pour but de sensibiliser les autorités et les administrations communales aux principales exigences de cette nouvelle loi.

«Les autorités ont l'obligation de produire les renseignements demandés le plus rapidement»



AVPACAS > Comité de l'Association vaudoise des préposés aux agences communales d'assurances sociales



De gauche à droite:
Bernard Rochat, Jean-Marc Cherix, Didier Tenthorey,
Josiane Michoud, Christian Cuvit et Monique Bavaud.

Nom, prénom	Fonction	Commune	Téléphone	E-mail
Rochat Bernard	Président	Morges	021 804 98 98	bernard.rochat@morges.ch
Tenthorey Didier	Vice-président	Yverdon-les-Bains	024 423 69 00	didier.tenthorey@csr-yverdon.vd.ch
Michoud Josiane	Secrétaire-caissière	Chavannes-le-Chêne	024 430 16 67	jmichoud01@bluemail.ch
Bavaud Monique	Membre	Assens	021 881 42 74	
Oberli Sylviane	Membre	Sédeilles	026 660 87 00	
Cherix Jean-Marc	Membre	Bex	024 463 03 63	jean-marc.cherix@csr-bex.vd.ch
Cuvit Christian	Membre	Payerne	026 662 65 90	christian.cuvit@csr-payerne.vd.ch



> BIBLIO

● Le syndrome vaudois

«Liberté et Patrie», cette devise doit être interprétée comme une dénégation: depuis la création du canton, la politique vaudoise paraît inspirée par un désir de tutelle. Et les Vaudois souffrent de silence, comme s'ils étaient encore soumis à une occupation. De fait, ils ne se sont jamais vraiment libérés du joug bernois, ce sont les armées napoléoniennes qui leur ont imposé une «indépendance» à laquelle ils ont été plutôt réfractaires.

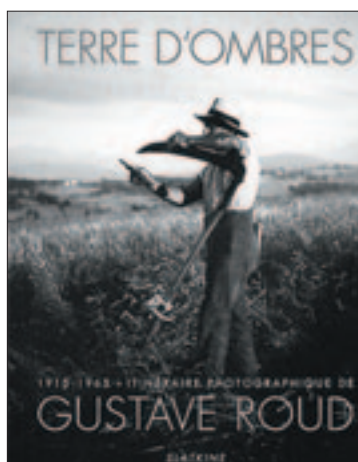
Mais peut-être est-il possible de reprendre l'Histoire là où elle a malheureusement bifurqué, c'est-à-dire avant cette libération forcée. La solution consisterait alors à prescrire le symptôme, comme le veulent les nouvelles méthodes psychiatriques. Cela reviendrait à refaire du canton un bailliage bernois, à l'instar des parties du Jura encore occupées, et à mettre enfin les Vaudois dans la situation de choisir: se libérer réellement, c'est-à-dire par eux-mêmes, de la tutelle bernoise, recouvrer peut-être ainsi l'usage de la parole, réformer leur administration, leur justice, leur enseignement, leur médecine, etc.; ou assumer leur servitude volontaire et l'obligation de silence qu'elle implique, mais en l'entérinant institutionnellement.

Tel est donc le programme politique de Michel Thévoz, qui peut se résumer à cette nouvelle devise: «Bailliage et servitude». Si le peuple vaudois veut bien le suivre, il garantit que le désastre dépassera toutes nos espérances.



● Ouvrage de Gustave Roud Editions Slatkine

Il s'agit d'un magnifique ouvrage qui retrace un monde paysan tel que la Suisse l'a connu jusque vers la fin des années cinquante. Les images sont toutes plus émouvantes les unes que les autres. Ce volume touche au cœur tous ceux qui ont vécu avant la mécanisation industrielle qui prévaut de nos jours.



Date	Qui	Quoi	Où	Rens.
MARS				
19	ACPMV	Remise des certificats de capacité aux agents formés	Nyon à EPMV	
28	AVDCH	Assemblée générale (25e anniversaire)	Chavornay	D. Monod, secrétaire AVDCH 021 315 31 31
31	UCV	Comité	Bussigny	
AVRIL				
11	AVDCH	Régionale «Agglo Lausanne»	Le Mont-sur-Lausanne	L. Isoz, Ecublens > 021 695 33 70
16	UCV	Assemblée générale extraordinaire	Echallens	
29	UCV	Comité	Epalinges	
MAI				
02	AVPACAS	Assemblée générale	Dully	
02+03+04	AVIATCO	20e anniversaire de l'association	Lyon	
06	ACPMV	Assemblée générale de printemps	Moudon	
08	AVDCH	Régionale Gros-de-Vaud/ La Vallée/Cossonay/Echallens	Villars-le-Terroir	F. Blanc, Echallens > 021 886 06 61
08+09	ASCHPE	Ass. Générale Association Suisse du contrôle des habitants	Lucerne	E. Aeschlimann, Pully > 021 721 31 40
21	UCV	Groupe des Villes	La Tour-de-Peilz	
21	AVDCH	Régionale Est Vaudois	Aigle	Chr. Accardi, Chardonne 021 921 49 25
26	UCV	Comité	Bussigny	
JUIN				
20	UCV	Comité	Moudon	
21	UCV	Assemblée des délégués	Moudon	
25	UCV	Conseil des «57»	Le Chenit	
27	AVDCH	Régionale Nord Vaudois	Baulmes	L. Pasquier, Orbe > 024 442 92 20
JUILLET				
01	UCV	Comité	Epalinges	
AOÛT				
26	UCV	Comité	Epalinges	
SEPTEMBRE				
à fixer	SPOP-AVDCH	Cours pour nouveaux préposés	Bussigny	S. Chemouny, SPOP > 021 316 46 59
11	UCV	Conseil des «57»	?	
11	ACPMV	50e anniversaire de l'association	Lausanne & env.	Comité
26	ACVBC	Assemblée générale	Rougemont	
29	UCV	Comité	Bussigny	
OCTOBRE				
03	AVSM	Assemblée générale	Aclens	
08+09	AVDCH	Cours de formation pour préposés CH/BE	Jongny	E. Aeschlimann, Pully > 021 721 31 40
27	UCV	Comité	Epalinges	
30	AVDCH	Régionale de la Broye	Faoug	J. Regard, Palézieux > 021 908 04 12
NOVEMBRE				
07	AVDCH	Régionale «Agglo Lausanne»	Crissier	L. Isoz, Ecublens > 021 695 33 70
13	AVDCH	Régionale «La Côte»	Trélex	S. Hausmann, Morges > 021 804 96 00
19	UCV	Conseil des «57»	?	
25	UCV	Comité	Bussigny	
DÉCEMBRE				
17	UCV	Comité	?	